

**COMMUNE de
SANVENSA**

**RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
A LA DEMANDE DU PETITIONNAIRE**
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION :		Référence dossier :
Déposée le 23/12/2024		N° PC 012 259 24 K 1007
Par :	IZARD NICOLAS	Destination : Habitation
Demeurant à :	1225 ROUTE DES COMBES 12200 SANVENSA	Nature des travaux : Réhabilitation d'une maison d'habitation
Sur un terrain sis :	TESTAS 12200 SANVENSA	
Références cadastrales :	ZS 52 et ZS 54	

Le Maire :

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.421-1 à L.421-9 et R.423-1 à R.423-2,
VU le permis de construire déposé le 23/12/2024 et délivré en date du 20/02/2025,
VU la demande de retrait formulée par Monsieur IZARD Nicolas en date du 16/06/2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire décrit ci-dessus est retiré à la demande du bénéficiaire.

SANVENSA

Le 15/09/2025

Le Maire,
Suzette CLAPIER



Notifié au pétitionnaire le :
Transmis à la Préfecture le :
Affiché en Mairie le : 15/09/2025

Nicolas IZARD
1225 Rte des Combes
19200 SANVENSAT
06 21 36 40 52

le 13.06.2025

REÇU le
16 JUIN 2025
Mairie de SANVENSAT

À l'attention de Madame la Maire de SANVENSAT

Objet: Demande d'annulation du permis de
construire n° PC 01225924K1007

Madame la Maire,
je me permets de vous adresser la présente afin de
solliciter l'annulation du permis de construire n° PC 01225924K1007
concernant le terrain situé à Testas 2552 et 54
Dans l'attente de votre retour, je vous prie
d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes
salutations distinguées.



